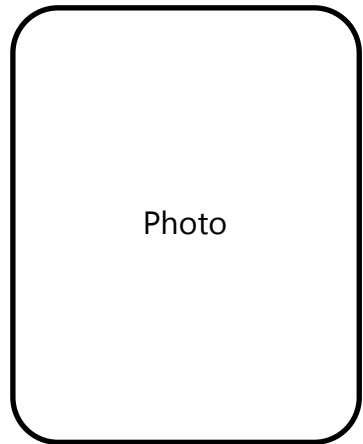




80, rue de Versailles
 91300 MASSY
 Tél: 0169537400
 Mail: ce.0910727w@ac-versailles.fr



FICHE DE CANDIDATURE RENTREE 2022-2023



Photo

NOM:

Prénom:

Date de naissance :/...../.....

Numéro de téléphone du nageur :/...../...../...../.....

Mail du nageur :

Adresse complète :

.....

Classe et établissement en 2022-2023 :

Adresse de l'établissement :

.....

SIGNATURES TUTEURS :

SIGNATURE CANDIDAT:

Club d'appartenance en 2022-2023 :

RESPONSABLES LEGAUX

Père :Tél :

Mère : Tél :

Adresse (si différente) :

.....

Mails : @.....

Mails : @.....

Volume hebdomadaire en heure et kilométrage par séance

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Natation bassin						
PPG, Muscu						

Résultats sportifs de l'année en cours et de l'année précédente :

-

-

Le dossier de candidature (page 1 et 2) est à retourner complet avant le 15 Mai 2023 à l'adresse suivante:

**Lycée Parc de Vilgénis, M.RENNUIT professeur d'EPS
80 rue de Versailles
91300 Massy**

Ou

Par mail à l'adresse suivante :

xavier.rennuit@gmail.com

Documents complémentaires à fournir en vue de l'étude du dossier :

- certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition.
- Une photo d'identité à apposer sur la présente fiche
- Une lettre de présentation rédigée brièvement par l'élève exposant ses motivations.
- Une photocopie des deux derniers bulletins trimestriels.

Tests de sélection :

Deux modalités d'admissions sont possibles :

- sur dossier (références fédérales, bulletin trimestriel, lettre de motivation...)
- sur test pratique qui comprendra une séance d'1h30 dans l'eau et d'un entretien de 15 min avec
M. RENNUIT et M. MIQUELESTORENA.

Commission d'entrée :

Si la candidature sportive a été retenue, une commission se réunira pour examiner le dossier scolaire de l'élève.

Vous serez prévenus par courrier de la décision de la commission durant le mois de juin.

La décision d'affectation finale sera prise par l'inspecteur d'académie courant juillet.

Conditions supplémentaires :

- l'appartenance à un club affilié FFN est obligatoire.
- La licence UNSS (sport scolaire) est obligatoire pour tous les élèves de la section sportive (30 euros). Obligation de participer aux compétitions FFN et UNSS Excellence.
- Obligation de présence aux entraînements de section sportive sur le centre d'entraînement de Massy (piscine du centre Omnisport, avenue de Noyer Lambert à Massy).